

ARRÊTÉ DU MAIRE

(Libertés publiques et pouvoirs de police – Police Municipale)

**Le Maire de la Ville de Sablé-sur-Sarthe,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212-1 et 2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Arrêté Interministériel du 6 décembre 2011, modifiant l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'Arrêté du 6 novembre 1992, modifié par l'arrêté du 16 novembre 1998 portant approbation de la 8<sup>ème</sup> partie (signalisation temporaire) du Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'Arrêté Interministériel du 26 juillet 1974 approuvant le Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande de la SARL ARTI-CONCEPT, concernant des travaux d'aménagement intérieur, 55 Grande Rue à Sablé-sur-Sarthe.

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement Grande Rue à Sablé sur Sarthe,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Les dispositions du présent arrêté seront applicables au droit du n° 55 Grande Rue à Sablé-sur-Sarthe, du LUNDI 3 OCTOBRE 2022 au MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 inclus. Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (ART R417-10 du Code de la Route) sur les deux emplacements devant le 55 Grande Rue à Sablé sur Sarthe.

**ARTICLE 2 :** L'entreprise réalisant les travaux est chargée de fournir, mettre en place et entretenir la signalisation de son chantier, conformément aux normes et règles en vigueur. Celle-ci devra être visible de jour comme de nuit.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Sablé-sur-Sarthe, Madame la Cheffe du service de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Cheffe du service de Police Municipale, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Commandant du Centre de Secours, M BOISNARD et publiée par voie de presse locale.

Publié le :

3 0 SEP. 2022

Sablé-sur-Sarthe, le 29 Septembre 2022.

Pour le Maire,  
La Directrice Générale des Services,  
Mélanie DUCHEMIN

